



# Jeanne de France

Ecole Catholique d'Enseignement

Etablissement sous contrat d'association avec l'Etat

19, rue Paul Déroulède – 06000 Nice / Tél. : 04 93 88 80 08

[secretariat@jdf06.fr](mailto:secretariat@jdf06.fr)

## Tarifs 2024-2025

FRAIS OBLIGATOIRES Ces frais comprennent :		Maternelle	Primaire (Du CP au CM2)
La contribution des familles <u>résidant à Nice</u>		1140 €	1040 €
La contribution des familles <u>résidant hors Nice</u>		2175 €	1920 €
<u>Assurance scolaire</u> , frais de culte, photos individuelles (1 pochette par famille), E.N.T et certaines fournitures scolaires		Compris dans la mensualité	Compris dans la mensualité
Sorties ou activités culturelles et pédagogiques (10 €/trim)		30 €	30 €
Cotisations diocésaines (Participation obligatoire au fonctionnement des structures de l'Enseignement Catholique)	Par an, par élève et par établissement	60 €	60 €
<b>TOTAL</b> <b>Frais de scolarité obligatoires</b>	Par an et par élève	<b>1230 € (Nice)</b> <b>2265 € (hors Nice)</b>	<b>1130 € (Nice)</b> <b>2010 € (hors Nice)</b>

SERVICES PROPOSES (facultatifs)			
Accueil anticipé du matin De <u>7h45</u> à <u>8h15</u>	<b>Forfait</b> par mois et par élève	20 €	20 €
	<i>Fréquentation occasionnelle</i>	3,00 €	3,00€
Garderie du soir Du PS au GS De <u>16h15</u> à <u>18h00</u>	<b>Forfait</b> par mois et par élève	38 €	
	<i>Fréquentation occasionnelle</i>	6,00 €	
Etude surveillée du soir Du CP au CM2 De <u>16h30</u> à <u>18h00</u>	<b>Forfait</b> par mois et par élève		38 €
	<i>Fréquentation occasionnelle</i>		6,00 €
Pénalité de retard garderie et étude ( <b>départ après 18h</b> )		20 €	
Demi-pension (Repas et surveillance entre 11h45 et 13h30)	Par mois et par élève déjeunant à la cantine chaque jour de classe	135 €	130 €
	<i>Repas occasionnel</i>	10 € le repas	9.5 € le repas
Cotisation APEL		24 €	24 €

FRAIS OBLIGATOIRES Inscription / Réinscription			
Frais d'inscription (à régler pour inscrire votre enfant à Jeanne de France)		100 €	100 €
Frais de réinscription (lorsque votre enfant est déjà scolarisé à Jeanne de France)		50 €	50 €

FRAIS OBLIGATOIRES D'UNIFORME à acheter à l'école				
Tee-shirt	Tablier vert ou bleu			Sweat-shirt (facultatif)
13 €	4, 6 et 8 ans	10 ans	12, 14 et 16 ans	17 €
	23 €	26 €	28 €	

## **RESTAURATION**

Les repas et études au forfait annuel seront mentionnés sur la facture annuelle : les repas ou études occasionnels feront, l'objet d'une facture complémentaire a posteriori et périodiquement.

La règle générale est l'abonnement annuel sur 4 repas hebdomadaires les repas occasionnels, exceptionnels (sauf raison grave ou sortie/classe) sont à proscrire. Ils seront facturés.

Les modalités d'inscription aux services optionnels (cantine, études/garderie) sont fixées **pour l'année entière** en fonction des informations indiquées sur la fiche de l'élève remplie par les parents et remise au plus tard le 5 juillet 2024, **sous peine d'une pénalité de 50€**. Ces données vous engagent pour l'année entière ; **aucune modification ne pourra être opérée en cours d'année**. **En cas de nécessité absolue, une modification pourra être opérée pour un coût de 30€**.

La Mairie de Nice accorde une **subvention de cantine de 0.675€ par repas exclusivement aux demi-pensionnaires fixes, résidant à Nice**. Celle-ci est perçue par l'école 2 fois par an : 1<sup>er</sup> trimestre 2024 pour la 1<sup>ère</sup> période et vers juillet-août 2025 pour la période de janvier à juillet et elle est rétrocédée après encaissement sur le compte-famille.

## **FACTURATION**

La facturation, faite d'après les indications données sur la fiche de l'élève, est établie **annuellement. Tout mois commencé est dû**. La subvention de la ville de Nice étant conditionnée à la qualité de résident, les frais de scolarité sont différenciés selon ce critère.

Toutes les factures seront envoyées par mail au(x) responsable(s) payeur(s) en début d'année et complétées si besoin en cours d'année.

A partir de trois enfants scolarisés à Jeanne de France, une remise de 30% est appliquée sur la scolarité du troisième enfant (hors frais cantine, frais de dossier...).

## **MODE DE PAIEMENT**

Le mode de paiement recommandé est le prélèvement bancaire mensuel de septembre à juin, première semaine du mois.

Un acompte de 200 €, **non remboursable** en cas de désistement, sera prélevé en juillet pour les nouveaux enfants inscrits.

Pour le prélèvement, il est nécessaire (\*) de remplir avec soin un mandat de prélèvement joint au dossier d'inscription ou sur demande au secrétariat si changement et nous le retourner secrétariat au dépôt du dossier en y joignant votre Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.) et l'autorisation de prélèvement. Ultérieurement, **tout changement bancaire doit être signalé 15 jours avant la date du prélèvement**.

(\*) Les familles ayant payé par prélèvement automatique durant l'année scolaire 2022-2023 ont déjà rempli ces formalités et n'ont pas à les refaire, sauf en cas de changement. Il en est de même pour les familles nouvelles qui ont déjà fait cette démarche complète lors de l'inscription (formulaire dûment rempli et R.I.B.).

## **FRAIS DIVERS**

Prévoir quelques frais divers en cours d'année, en fonction des activités pédagogiques proposées :

- ◆ Classes transplantées, voyages primaires (échanges avec l'étranger, voyages culturels avec nuitées)
- ◆ Préparation aux sacrements et cérémonies religieuses (Première Communion, Profession de Foi).

## **DON**

Par vocation, l'Institut Jeanne de France accueille tous les enfants. Certaines familles en difficulté ne peuvent faire face aux frais de scolarité. C'est pourquoi il est fait appel à votre générosité. Nous remercions ceux qui le peuvent, de verser un don, afin de nous aider à soutenir ces familles en difficulté.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement et vous prions d'agréer, chers parents, l'expression de nos sentiments dévoués.